



Pharmaciens 2021

Impressum

Date : avril 2022

Contact : Office fédéral de la santé publique OFSP
Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne
medreg@bag.admin.ch

Rédaction : Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS

Remarque : Les évaluations et les présentations ont été révisées à partir de l'année statistique 2020 par rapport aux versions des années précédentes.

Sommaire

1	Formation	3
1.1	Titres fédéraux délivrés en 2021	3
1.2	Diplômes reconnus en 2021	4
1.3	Évolution des diplômes depuis 2004	5
2	Formation postgrade	6
2.1	Titres postgrades fédéraux délivrés en 2021	6
2.2	Titres postgrades reconnus en 2021	7
2.3	Évolution des titres postgrades depuis 2013	7
3	Autorisations de pratiquer	8
3.1	Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2021	8
3.2	Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014	9
3.3	Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014.....	10

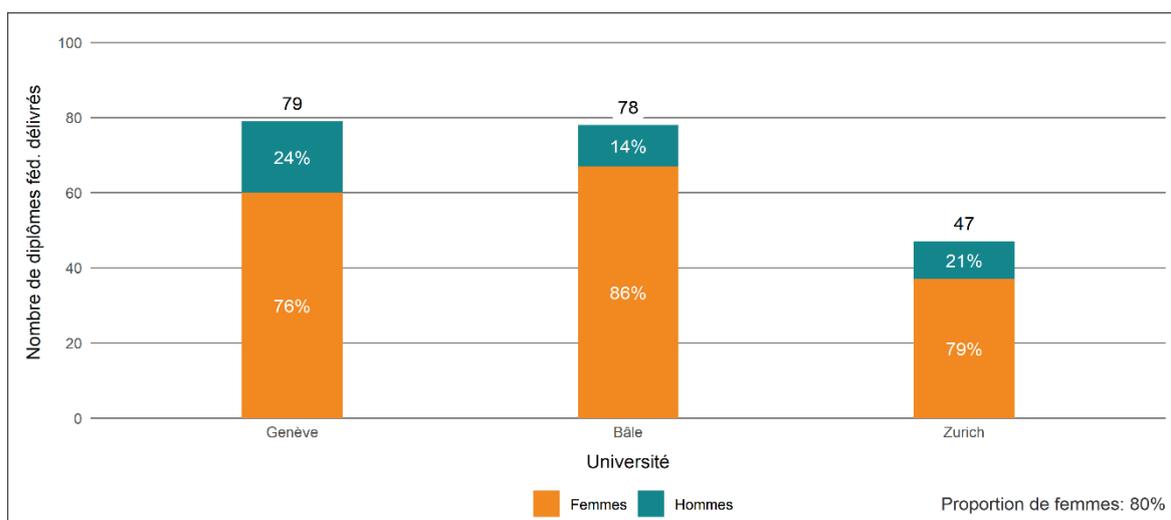
1 Formation

1.1 Titres fédéraux délivrés en 2021

206 titres fédéraux de pharmacie ont été délivrés en 2021. 204 personnes ont terminé leurs études dans une université suisse et ont passé l'examen fédéral selon la LPMéd (cf. figure 1). Deux femmes ont étudié à l'étranger et ont réussi l'examen fédéral.

La proportion de femmes titulaires d'un diplôme fédéral est de 80 %. L'âge moyen des étudiants au moment de passer leur diplôme était de 26 ans ; il n'y a pas de différence notable entre les hommes et les femmes.

Figure 1 : Diplômes fédéraux de pharmacie délivrés en 2021, par université



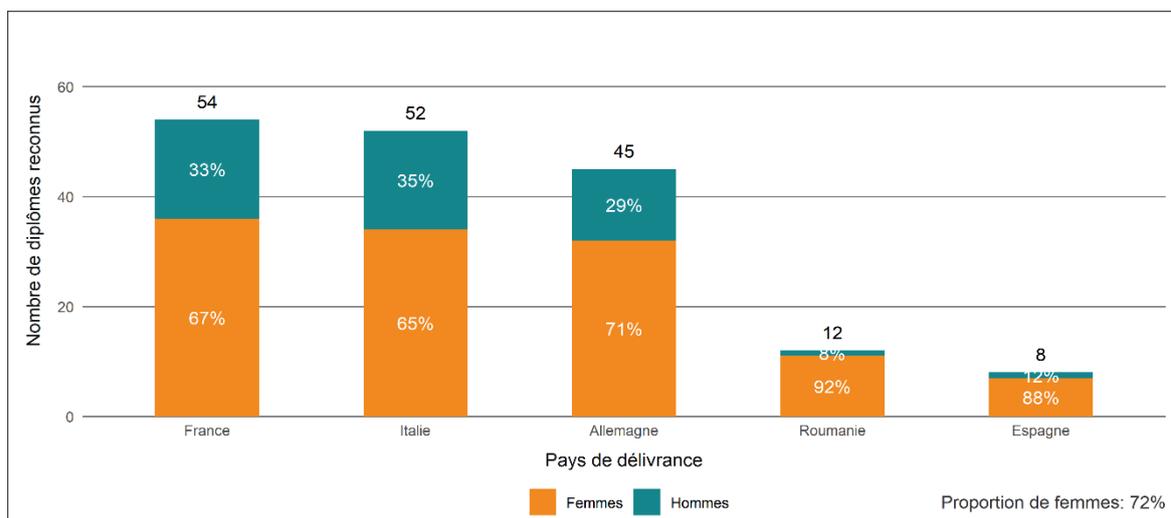
Source : Registre des professions médicales OFSP

1.2 Diplômes reconnus en 2021

210 diplômes en pharmacie ont été reconnus en 2021. La figure 2 montre les 5 pays dont proviennent majoritairement les diplômes reconnus par la Suisse. 81 % (171) des diplômes reconnus ont été obtenus dans ces cinq États. Les 19 % (39) restants ont été décernés par 14 autres pays.

Les femmes représentent 72 % des titulaires de diplômes reconnus. L'âge moyen des titulaires de ces diplômes au moment de la reconnaissance est de 35 ans, ce qui correspond en moyenne à 9 ans de plus que l'âge des personnes à l'octroi du diplôme fédéral.

Figure 2 : Diplômes reconnus en pharmacie en 2021 – Top 5 pays de délivrance



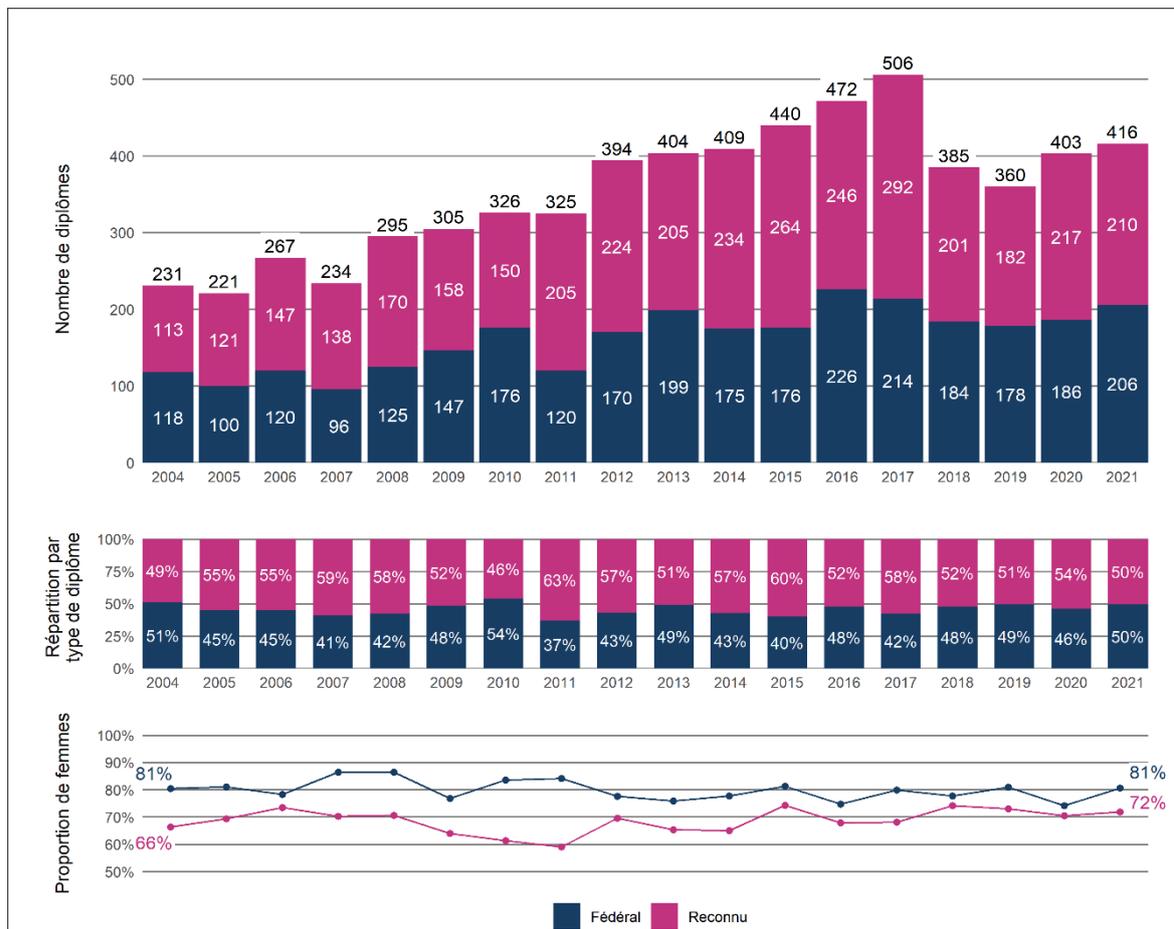
Source : Commission des professions médicales

1.3 Évolution des diplômes depuis 2004

Depuis 2004, les universités suisses en ont décerné 2916 et la Commission des professions médicales en a reconnu 3477. Le pourcentage de diplômes reconnus varie d'une année à l'autre et se situe en 2021 à un niveau similaire à celui de 2004 (cf. figure 3).

La proportion de femmes varie également d'une année à l'autre et est globalement la même en 2021 qu'en 2004 pour les diplômes fédéraux. En revanche, la proportion de femmes a légèrement augmenté pour l'ensemble des diplômes reconnus.

Figure 3 : Diplômes fédéraux et reconnus en pharmacie depuis 2004



Source : Registre des professions médicales OFSP, Commission des professions médicales

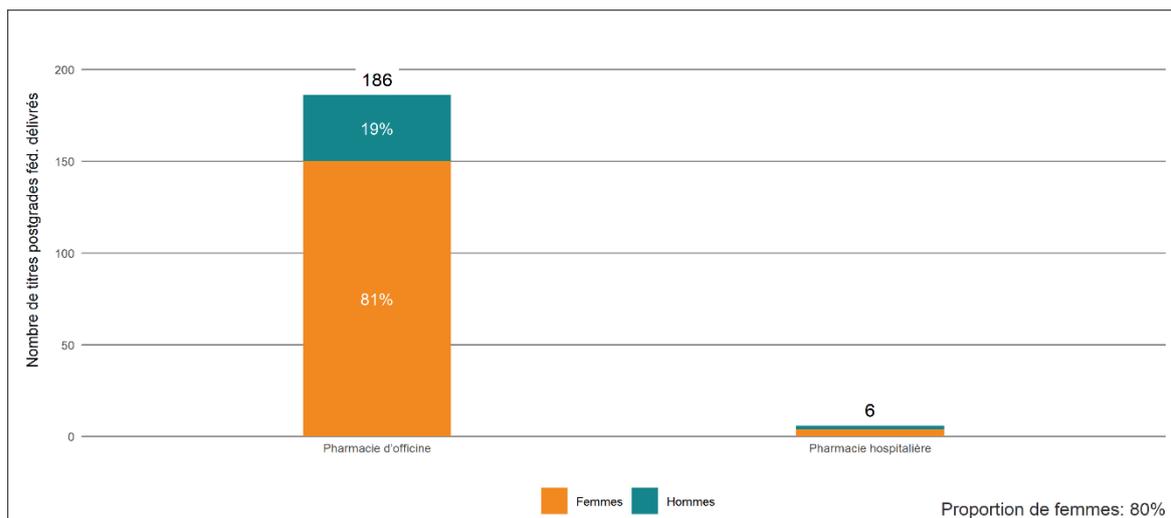
2 Formation postgrade

2.1 Titres postgrades fédéraux délivrés en 2021

En 2021, 192 titres postgrades fédéraux ont été octroyés en pharmacie. 186 titres en pharmacie d'officine et 6 titres en pharmacie hospitalière ont été délivrés (cf. figure 4).

La proportion de femmes est de 80 %. En pharmacie d'officine, la proportion de femmes est de 81 %. En pharmacie hospitalière, 67 % des titres postgrades ont été délivrés à des femmes.

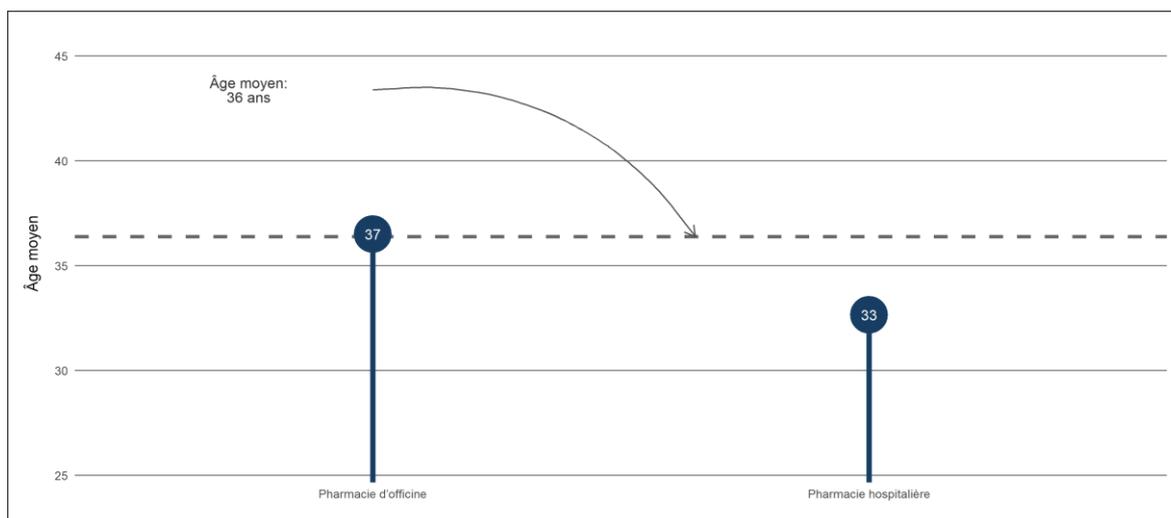
Figure 4 : Titres postgrades de pharmacie délivrés en 2021, par spécialisation



Source : Registre des professions médicales OFSP

En moyenne, les pharmaciens avaient 36 ans lors de l'octroi du diplôme. Au moment de recevoir le titre postgrade, les pharmaciens en pharmacie hospitalière sont un peu plus jeunes (cf. figure 5).

Figure 5 : Âge moyen lors de l'octroi du titre postgrade, par spécialisation



Source : Registre des professions médicales OFSP

2.2 Titres postgrades reconnus en 2021

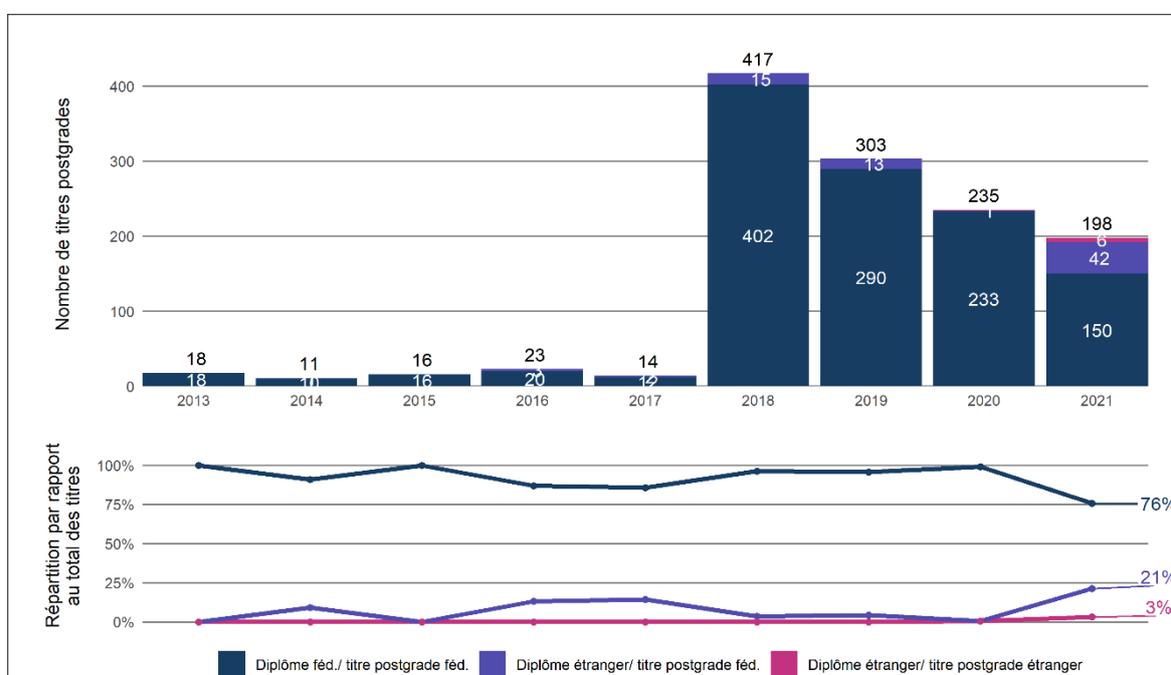
En 2021, trois titres postgrades en pharmacie d'officine et trois titres postgrades en pharmacie hospitalière ont été reconnus. Les titres postgrades en pharmacie peuvent être reconnus depuis 2018.

2.3 Évolution des titres postgrades depuis 2013

La figure 6 illustre l'évolution annuelle des titres postgrades délivrés et reconnus, par origine du diplôme en trois groupes. Sur toute la période observée, les titres postgrades fédéraux ont presque toujours été délivrés à des personnes titulaires d'un diplôme fédéral. En 2021, un titre postgrade fédéral a été délivré relativement souvent à des personnes titulaires d'un diplôme étranger (42 personnes, soit 21 % des titres postgrades).

L'augmentation élevée des titres postgrades en 2018 est due à l'introduction de l'obligation d'un titre postgrade pour les pharmaciens, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 lors de la révision de la LPMéd. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les pharmaciens qui souhaitent exercer dans le secteur privé sous leur propre responsabilité professionnelle nécessitent un titre postgrade fédéral.

Figure 6 : Titres postgrades fédéraux et étrangers depuis 2013, par origine du diplôme



Source : Registre des professions médicales OFSP

3 Autorisations de pratiquer

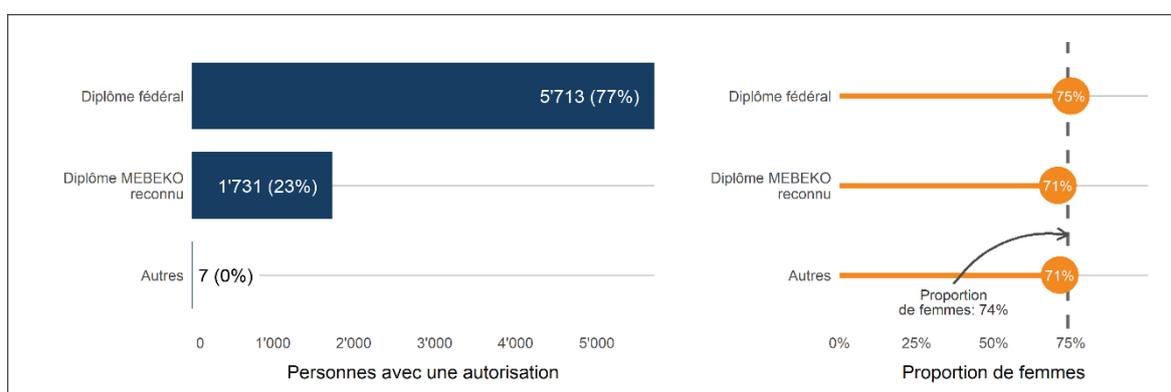
3.1 Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2021

Au 31 décembre 2021, 7451 pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle¹ étaient enregistrés dans le MedReg, 2227 d'entre eux disposant d'une autorisation dans plus d'un canton.

77 % des pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer étaient titulaires d'un diplôme fédéral et 23 % d'un diplôme reconnu. Les femmes représentent 74 % des titulaires d'une autorisation (cf. figure 7).

L'âge moyen des pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer était de 50 ans, les femmes étant en moyenne 5 ans plus jeunes (48 ans) que les hommes (53 ans).

Figure 7 : Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2021, par type de diplôme



Source : Registre des professions médicales OFSP

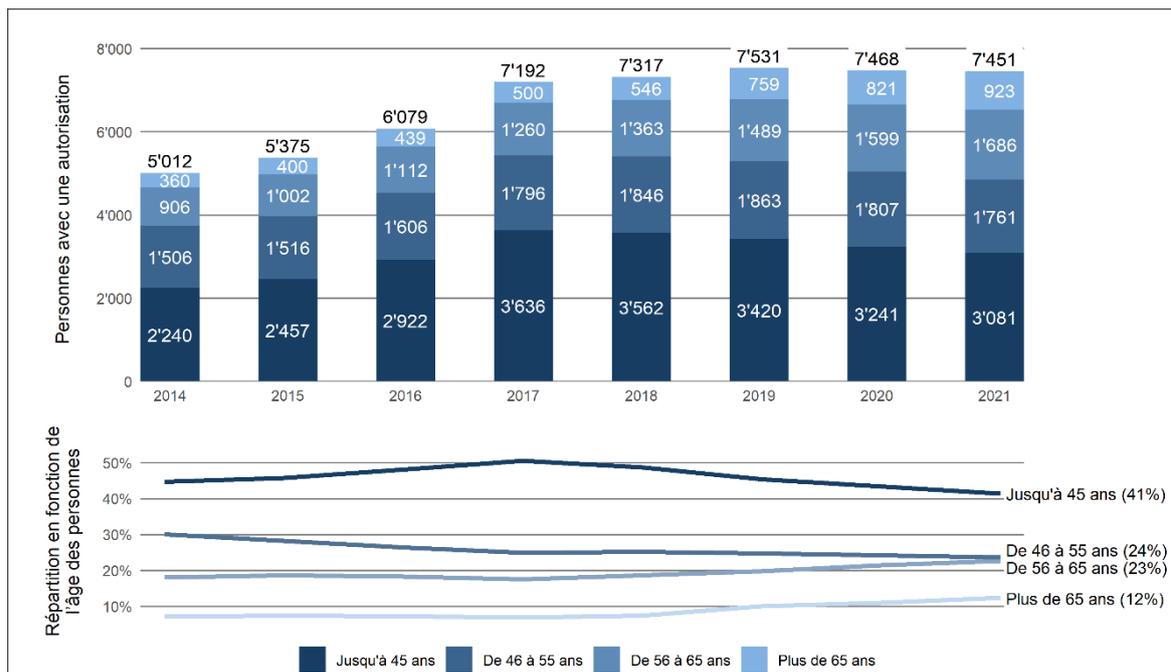
¹ Ce terme remplace l'ancienne notion d'activité « indépendante ». La modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 lors de la révision de la loi sur les professions médicales. Le groupe de personnes soumises à une autorisation de pratiquer est ainsi élargi aux professionnels de la santé qui travaillent dans le secteur privé sous leur propre responsabilité professionnelle mais qui ne sont pas indépendants (chaînes de pharmacie, groupes de cabinets, etc.).

3.2 Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014

Le nombre de pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer a augmenté de 49 % entre 2014 et 2021 (de 5012 à 7451 ; cf. figure 8). Depuis 2019, les autorisations de pratiquer délivrées inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes. C'est pourquoi la hausse des autorisations de pratiquer est plus importante que les années précédentes.

La pyramide des âges des titulaires d'une autorisation de pratiquer a affiché une hausse générale. Le nombre de titulaires âgés de 45 ans ou moins a diminué suite à l'enquête.

Figure 8 : Nombre de pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer depuis 2014, par âge



Remarques : Depuis 2019, les autorisations de pratiquer délivrées inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes, ce qui explique la forte hausse du nombre d'autorisations de pratiquer et des titulaires de 65 ans et plus entre 2018 et 2019. L'augmentation élevée des titres postgrades en 2016 et en 2017 est due à l'introduction de l'obligation d'un titre postgrade pour les pharmaciens, entrée en vigueur le 1er janvier 2018 lors de la révision de la LPMéd.

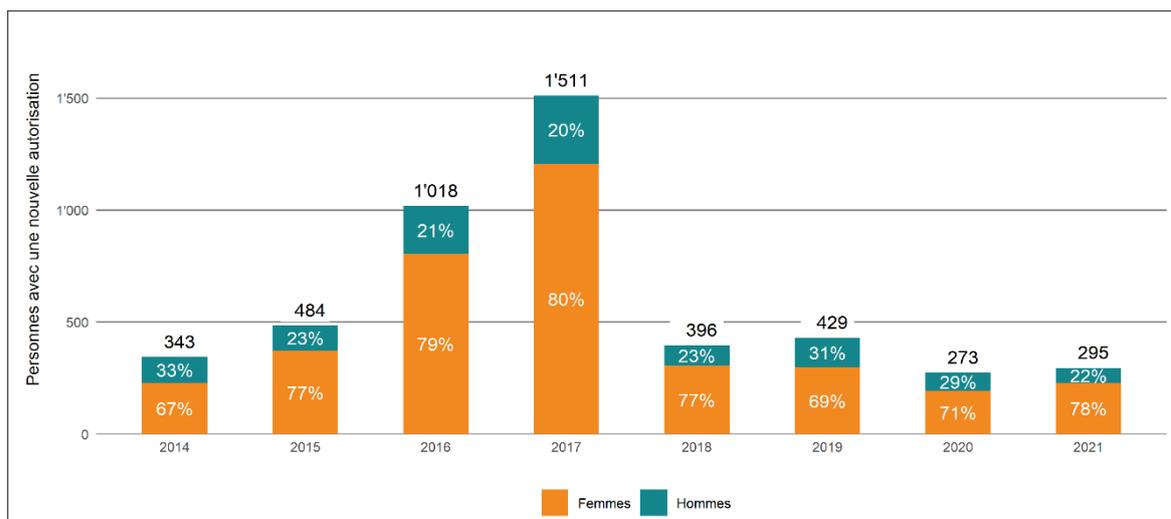
Source : Registre des professions médicales OFSP

3.3 Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014

En 2021, 295 pharmaciens ont obtenu 349 autorisations délivrées par les différentes autorités cantonales. 33 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton. En tenant compte des départs, il ressort, pour 2021, une augmentation nette de 317 autorisations (263 personnes).

La figure 9 présente l'évolution du nombre de pharmaciens au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle depuis 2014. L'augmentation élevée des titres postgrades en 2016 et en 2017 est due à l'introduction de l'obligation d'un titre postgrade pour les pharmaciens, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 lors de la révision de la LPMéd. La proportion de femmes a légèrement augmenté en 2014 et était de 78 % en 2021.

Figure 9 : Pharmaciens au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014

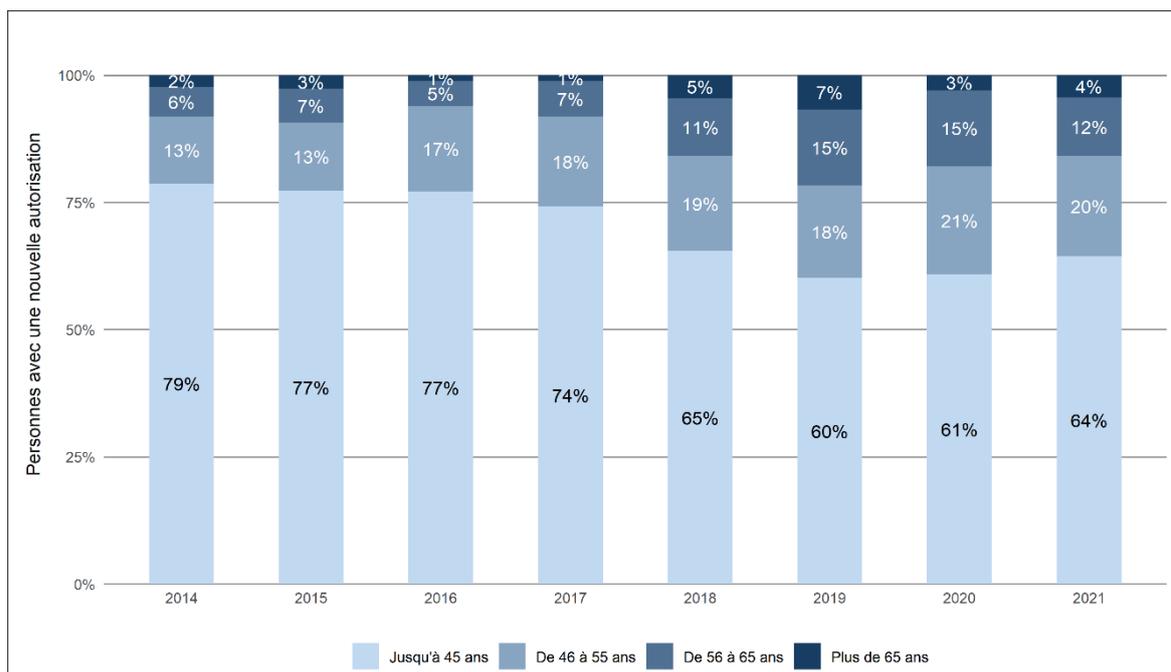


Source : Registre des professions médicales OFSP

Sur les 295 pharmaciens ayant obtenu en 2021 une autorisation d'exercer, 34 % sont titulaires d'un diplôme étranger reconnu. Le plus souvent, ce diplôme a été obtenu en Allemagne.

La pyramide des âges des pharmaciens titulaires d'une nouvelle autorisation de pratiquer a affiché une hausse générale depuis 2018 (cf. figure 10).

Figure 10 : Pharmaciens au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratique depuis 2014, par âge



Source : Registre des professions médicales OFSP